

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

Baccalauréat professionnel «METIERS DE LA SECURITE»
Option : Police Nationale

EPREUVE 3 : TECHNIQUES DE POLICE
CORRIGE ET NOTATION

EPREUVE NOTEE SUR 20

NOTATION : Le barème de notation proposé conduit à un total de 40 points, soit 32 points accordés aux réponses et 8 points pour la présentation, la syntaxe et l'orthographe. La note globale doit être ramenée sur 20.

N.B. : Pour l'ensemble des questions, les éléments fondamentaux des réponses attendues qui figurent en caractère gras dans le corrigé serviront de base à l'attribution des points pour chacune des questions, sauf consignes particulières.

Durée : 2H00

Coefficient 3

LE CANDIDAT DOIT RENDRE AVEC SA COPIE LES ANNEXES II à V

Vous devez vous placer dans le contexte de la situation professionnelle qui vous est présentée et répondre aux questions.

Il doit être admis que dans la situation évoquée le ou les policiers interviennent dans un contexte favorable à l'accomplissement de tous les actes que la loi autorise.

* *
*

Vous êtes le gardien de la paix Bertrand S..., agent de police judiciaire (APJ 20) en poste au commissariat de NIMES.

En compagnie des gardiens de la paix Gérard T... et Elodie C..., vous assurez une mission de sécurisation en patrouille portée dans le quartier des Arènes, à bord du véhicule léger 306 sérigraphié.

Vous assurez la fonction de chef de bord. Vous êtes en possession d'une réquisition du procureur de la République visant à rechercher les auteurs d'infractions à la législation sur les stupéfiants. Le quartier est fréquenté par de nombreux jeunes sans être spécialement réputé comme zone sensible.

Vous décidez de contrôler un individu en train de se confectionner une cigarette. Ce dernier se dirige vers le hall du bâtiment situé 13, rue de Brest à NIMES. Cette rue a un sens unique de circulation. Votre contrôle s'effectue à proximité de l'entrée dudit bâtiment. Un petit groupe composé de quatre jeunes individus observe votre intervention et vous taquine verbalement sans pour autant vous outrager.

Lors de la palpation de sécurité, vous découvrez une arme glissée dans la ceinture de son pantalon, à portée de main. Il s'agit d'un revolver de marque ARMINUS, numéro 1234567Z, calibre 22 LR, à 8 coups, approvisionné à 8 cartouches. Il ne peut justifier ni l'acquisition, ni la détention, ni le port de cette arme.

L'individu contrôlé se nomme André V..., né le 15/03/1983 en ARLES (13), de nationalité française, demeurant 16, Avenue des Taureaux 30000 NIMES, sans profession.

QUESTION 1 (6 points)

Au terme de quel article et alinéa effectuer-vous ce type de contrôle.
Précisez les modalités d'application du contrôle d'identité effectué sur réquisition du procureur de la République.

REPONSE 1 Ce type de contrôle s'effectue au terme de l'article 78-2 alinéa 6 du code de procédure pénale.

Pour réaliser ce contrôle, plusieurs conditions doivent être réunies :

- le procureur doit donner des réquisitions écrites précisant les infractions à rechercher,
- les contrôles s'effectuent dans les lieux et pour une période de temps déterminés par le magistrat,
- les contrôles s'appuient sur une concertation Parquet-police,
- les contrôles visent toutes personnes mais afin d'éviter toutes mesures discriminatoires, le mode de sélection des personnes visées (par ce contrôle) s'appuiera sur les infractions recherchées (dans cette situation, l'individu confectionnant sa cigarette laisse présumer qu'il s'apprête à consommer de la matière stupéfiante : résine de cannabis).

QUESTION 2 (6 points)

Toute intervention de police nécessite la mise en place d'une stratégie d'action qui entraîne l'attribution de rôles ou fonctions pour chacun des membres d'un équipage de police.

Quelles sont ces différentes fonctions qui doivent être obligatoirement accomplies pour permettre le contrôle de la situation et le bon déroulement de l'opération ?
Définissez chacune d'elles en quelques lignes.

REPONSE 2 : Pour toute intervention de police, les fonctions suivantes doivent être assurées :

a) La protection

Le policier qui accomplit cette mission se positionne à l'arrière de la personne contrôlée, légèrement décalé latéralement, de manière à être toujours à vue de son ou ses équipiers. Il se situe à une distance sécurisante c'est à dire suffisamment en retrait de la personne contrôlée pour que celle-ci ne puisse procéder, de manière directe, à une agression corporelle mais assez proche pour pouvoir réagir à tout geste ou attitude suspecte.

Il assure la protection du policier interpellateur ainsi que celle de ces équipiers, en surveillant l'évolution de la situation et en adoptant une attitude ferme et dissuasive de toute réaction brutale.

Cette position sera conservée tout au long de l'action quels que soient les déplacements de la personne interpellée.

b) La liaison

Au cours d'une intervention, la fonction liaison consiste à établir ou à maintenir un contact permanent avec le PC. Elle permet de rendre compte du déroulement de l'opération et solliciter, si nécessaire, l'envoi de renforts.

Le policier qui remplit cette fonction doit aussi conserver une relation visuelle et auditive avec son ou ses équipiers intervenants.

c) L'interpellation

Le policier interpellateur doit avoir une action dynamique et déterminée. Il doit être en mesure de discerner rapidement le degré de dangerosité de la situation. Il est l'interlocuteur privilégié de la ou des personnes interpellées.

Pour ce faire :

- Il annonce sa qualité de policier.
- Il expose les motifs de son intervention.
- Il procède aux différentes vérifications.
- Il maintient un dialogue permanent.
- Il décide, en cas d'aggravation de la situation, des moyens coercitifs à employer.

QUESTION 3 (6 points)

Dans la situation schématisée sur l'annexe I, quelles démarches doit effectuer le chef de bord lorsqu'il décide d'interpeller l'individu repéré, M. André V... ?

Positionnez dans la rue de Brest sur les annexes II à IV les emplacements du véhicule et des Gardiens de la Paix à l'aide des symboles figurant dans la légende.

Décrivez le comportement du gardien de la paix Elodie C... pendant la phase d'interpellation.

REPONSE 3

Les démarches que doit effectuer le chef de bord lorsqu'il décide d'interpeller l'individu repéré sont :

- Annoncer à l'équipage son intention d'intervenir sur l'individu désigné
- Répartir le rôle de chaque fonctionnaire composant l'équipage :
 - Le chauffeur le gardien Elodie C... assure la liaison.
 - Le passager arrière le gardien Gérald T... assure la protection.
 - Le passager avant le gardien Bertrand S...(chef de bord) assure l'interpellation.
- Le policier Elodie C... chauffeur, reste debout à côté du véhicule, moyen radio en main, afin de surveiller les alentours (groupe de jeunes près de l'entrée de l'immeuble, aplomb du bâtiment 13) et de demander des renforts si besoin.

Remarque : Accepter toute réponse à l'extérieur de l'habitacle et à proximité du véhicule de police

QUESTION 4 (6 points)

Lors de la palpation de sécurité, l'individu est trouvé porteur d'une arme.

Quelle est la conduite à tenir lors de la découverte d'une arme au cours d'une palpation ?

De retour au poste de police, l'officier de police judiciaire vous demande de procéder à la mise en sécurité définitive de l'arme trouvée sur André V... En quoi consiste cette opération ?

REPONSE 4

Au cours de la palpation, le policier détecte une arme directement accessible. Il devra :

- Prévenir le dispositif
- **Soustraire l'arme immédiatement**
- **Mettre l'arme en sécurité opérationnelle**
- **Neutraliser l'individu (menottage)**
- **Recommencer la palpation**
- Préserver les traces et indices

Une mise en sécurité opérationnelle définitive consiste à :

- s'isoler,
- **diriger l'arme vers une susceptible d'absorber une décharge accidentelle (ou zone neutre),**

- retirer les 6 cartouches du barillet (désapprovisionnement),
- vérifier le barillet et le canon,
- laisser le barillet ouvert,
- conserver l'index le long du pontet pendant toutes ces opérations

QUESTION 5 (4 points)

Quel est le fondement juridique qui vous permet d'apposer les menottes à Monsieur André V... ?

Citez les risques entraînés par un menottage « par devant ».

Dans certaines situations exceptionnelles, le menottage « par devant » peut néanmoins être utilisé. Énoncez ces situations exceptionnelles.

REPONSE 5

L'article 803 du Code de Procédure Pénale prévoit que :

« Nul ne peut être soumis au port des menottes ou entraves que s'il est considéré soit comme dangereux pour autrui ou lui-même, ou susceptible de vouloir prendre la fuite » .

Il appartient au policier de présumer du comportement de la personne pour apprécier l'opportunité de la menotter ou non

Les risques du menottage par devant sont :

- risque d'étranglement
- coup de poing en massue
- facilité pour la personne de prendre la fuite
- possibilité d'arrachement et de soustraction de l'arme

Les situations exceptionnelles de menottage par devant sont :

- application d'instructions de l'autorité judiciaire
- présence d'un handicap physique
- transfert dans les lieux de détention

QUESTION 6 (2 points)

Au cours de votre intervention vous serez amenés à mettre en œuvre des compétences dans différents domaines ; présentez et expliquez ces domaines de compétence.

REPONSE 6

Dans toute intervention de police le policier doit mettre en œuvre des compétences dans les domaines

- juridiques , toute intervention doit respecter un cadre légal.

(art 78-2 al 6 du C.P.P. réquisition du Procureur de la République, Art 53 du C.P.P. flagrant délit, art 803 du C.P.P)

- techniques, toute intervention de police nécessite la mise en place d'une stratégie d'action,

Protection, Liaison, Interpellation

Palpation de sécurité

Menottage

- relationnels, toute intervention nécessite d'adopter des comportements en conformité avec l'éthique professionnelle.

Respect du Code de Déontologie (intégrité, impartialité, dignité, respect des personnes) .

QUESTION 7 (2 points)

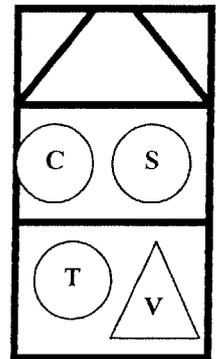
Vous décidez de conduire l'individu André V... au poste de police. Positionnez sur l'annexe V les emplacements des policiers et de l'individu interpellé à bord du véhicule sérigraphié.

Quelles dispositions prenez-vous avant d'installer Monsieur André V... dans le véhicule ?

REPONSE 7

Les dispositions prises avant d'installer Monsieur Andre V... dans le véhicule sont :

- vérifier qu'aucun document ou objet ne se trouve dans l'habitacle à proximité de l'individu transporté.
- effectuer en cas de doute une palpation de sécurité sur Monsieur André V... et vérifier la qualité du menottage.



ANNEXE II

RUE DE BREST

SENS UNIQUE

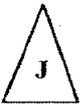
N° 13

QUARTIER
DES ARENES

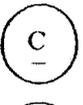
LEGENDE



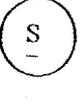
André V
(l'interpellé)



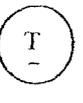
Jeunes



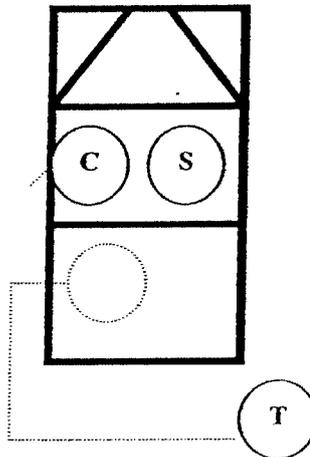
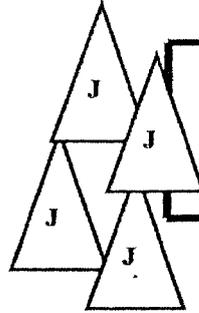
Gardien Elodie C
(chauffeur)



Gardien Bertrand S
(Chef de bord)



Gardien Gérald T
(passager)

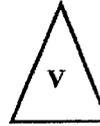
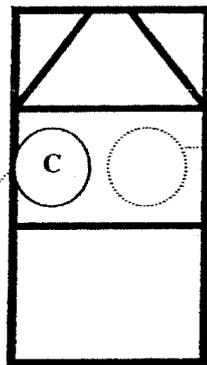
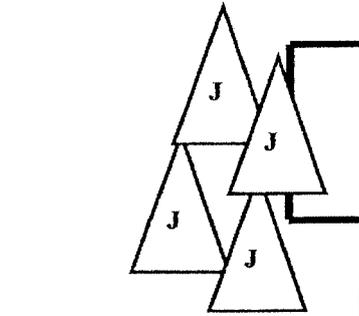


ANNEXE III

RUE DE BREST

SENS UNIQUE

N° 13

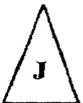


QUARTIER
DES ARENES

LEGENDE



André V



Jeunes



Gardien Elodie C
(chauffeur)



Gardien Bertrand S
(Chef de bord)



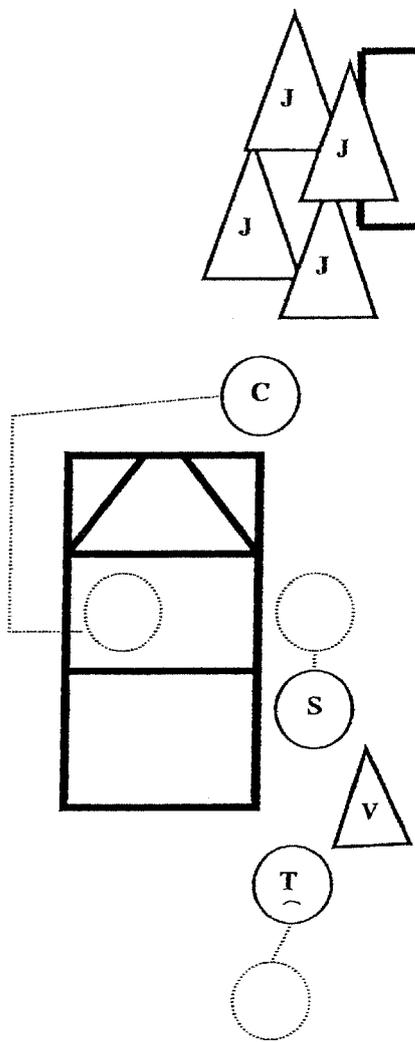
Gardien Gérald T
(passager)

ANNEXE IV

RUE DE BREST

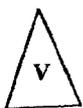
SENS UNIQUE

N° 13

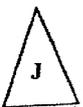


QUARTIER
DES ARENES

LEGENDE



André V



Jeunes



Gardien Elodie C
(chauffeur)



Gardien Bertrand S
(Chef de bord)



Gardien Gérald T
(passager)